

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 août 2019**

**Membres présents** : Jean Michel SALLAN, Ludovic CRETIN, Pierre MICHEL, Georges PROST, Mélanie JEUNET, Christine SAILLARD, Andréanne CHENAVAS, Stéphane EPAILLY, Marie Paule COLBACK LEITAO, Ludovic SEIBERT, Michèle BRAND.

**Absents excusés**: Claude PILLOUD, Maire, Thierry BOZZONETTI, Sabine GRILLET.

**Secrétaire de séance** : MP COLBACK LEITAO.

### ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte rendu précédent.*
- *Compte rendu des commissions, EPCI et Syndicats.*
- *Emprunt pour goudronnage Bas de Ville*
- *Devis réhabilitation décharge municipale*
- *Questions diverses.*

#### **1/ Approbation du compte rendu du Conseil précédent :**

Approuvé à l'unanimité.

#### **2/ Compte rendu des commissions :**

Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier Conseil.

#### **3/ Emprunt pour goudronnage en Bas de Ville :**

Deux propositions ont été faites par la Banque Populaire : soit un crédit sur 15 ans, avec un coût d'un peu plus de 4 966 euros, soit un crédit sur 10 ans avec un coût d'un peu plus de 2 915 euros, pour une somme empruntée de 40 000 euros.

La seconde proposition a été acceptée à l'unanimité.

Les travaux de rebouchage des tranchées devraient être réalisés en septembre par la SJE.

#### **4/ Devis de réhabilitation de la décharge municipale :**

Une plainte ayant été déposée par une association environnementale auprès de la Préfecture, une injonction de réhabilitation a été adressée à la Mairie.

Sur une partie de la décharge, " la nature a repris ses droits ". La végétation en recouvre en effet une partie.

Ce qui pose problème, ce sont les déchets . essentiellement de vieux pneus . qui ont glissé le long des pentes du terrain et qui se trouvent en bordure du ruisseau, en contrebas. Il n'y a pas d'accès.

L'entreprise GOYARD a fait un devis d'environ 30 000 euros pour la réalisation d'un chemin permettant le passage d'engins de déblaiement. Le Conseil s'est prononcé contre cet investissement, ce chemin n'ayant par la suite aucune utilité.

La proposition d'une " matinée éco citoyenne " est retenue. Les habitants du village sont donc conviés SAMEDI 14 SEPTEMBRE à 9H00 DEVANT LA MAIRIE en vue du nettoyage du site.

#### **5/ Questions diverses :**

- Le Conseil Municipal vote la Décision Modificative n°1 du Budget COMMUNAL permettant l'intégration des travaux de éclairage du stade en vue de récupération de TVA.
- L'acheteur potentiel d'une maison à la Boissière a demandé à acheter un morceau de parcelle communale contigüe afin d'agrandir son terrain. Le Conseil a

donné son accord pour la vente de la totalité de la parcelle (soit 1765 m2) à 10 euros le m2.

- Les finances de la commune sont saines, elle est très peu endettée, mais actuellement, les problèmes de trésorerie restent importants. La plus grande partie des travaux réalisés a été auto-financée. Or le bois se vend mal, les prix sont bas, et les parcelles du lotissement Les Saillards tardent à se vendre. Le Conseil s'est prononcé pour la mise en vente de la totalité des parcelles à prix coûtant . soit 36 euros TTC le m2 . jusqu'au 31 décembre.
- Compte tenu des nécessités financières, le Conseil a voté à l'unanimité la suppression de la subvention à TOUTES les associations cette année.
- Des réclamations ayant été faites à propos de la propreté de salle polyvalente, la commune proposera que le nettoyage du sol balayé soit effectué par une employée de la commune, avec la machine au prix de 25 euros.
- La locataire d'un appartement communal a demandé à louer un garage pour des vélos. Le Conseil a donné son accord au prix de 10 euros par mois, sans pose de prise de courant.

Une réunion des élus pour examiner le PLUI est prévue le 11 septembre à 19H à la Mairie.

Le Bulletin Municipal devrait sortir avant la fin de l'année. Une réunion en vue de sa préparation est programmée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.